



Boost'Europe

Soutien aux porteurs de projets européens

- **Boost'ERC** : soutien aux porteurs de projets H2020 - ERC.
- **Boost'Coordination** : soutien aux porteurs de projets européens collaboratifs en coordination.
- **Boost'Mobilité** : soutien à l'amorçage de projets européens et aux porteurs de projets européens individuels ou collaboratifs en participation.

OBJECTIFS

a) Objectif général

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche et en complémentarité avec les stratégies nationales pour la recherche et l'enseignement supérieur, la Région Bretagne souhaite soutenir l'ouverture européenne et internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région, et notamment leur participation aux programmes-cadres européens.

Le dispositif « Boost Europe » propose ainsi un soutien financier aux porteurs de projets souhaitant répondre, à court ou moyen terme, aux appels à projets de recherche, d'innovation et/ou de formation à dimension européenne et/ou internationale. Il se présente comme une proposition de réponses différenciées sur une chaîne intégrée visant l'excellence dans le paysage européen voire mondial.

En 2017, le dispositif a notamment renforcé son soutien aux porteurs de projets ERC (*European Research Council*, Pilier 1 – Excellence Scientifique du programme Horizon 2020) afin de maximiser leurs chances de réussite, en synergie avec les efforts déployés par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche publics en Bretagne et en complémentarité avec les initiatives mises en œuvre au niveau national. Il constitue une brique du soutien global apporté par la Région dans le cadre de sa politique d'internationalisation de la recherche.

b) Objectifs spécifiques

Le dispositif est composé de trois volets dont les objectifs sont les suivants :

- **Boost'ERC** : Soutenir l'élaboration des propositions de projets **H2020-ERC (Starting Grant, Consolidator Grant, Advanced Grant, Synergy Grant)**.
- **Boost'Coordination** : Soutenir l'élaboration des propositions de **projets collaboratifs en coordination** en réponse aux appels européens.¹
- **Boost'Mobilité** : Soutenir l'**amorçage de projets** européens (recherche de partenaires, renforcement de collaborations européennes, recherche d'opportunités de financements, etc) sur la base d'une idée de projet et/ou l'élaboration de **projets individuels**² et collaboratifs en participation en réponse aux appels européens.

MONTANT DE L'AIDE

- **Boost'ERC** :
 - l'aide est d'un montant maximum de 20 000 €, représentant 100% des coûts éligibles, pour les organisations ayant une politique interne d'incitation et d'accompagnement de ses candidats aux appels ERC,
 - l'aide est d'un montant maximum de 10 000 €, représentant 75% des coûts éligibles, pour les autres organisations.
- **Boost'Coordination** : l'aide est d'un montant maximum de 10 000 €, représentant 75% des coûts éligibles.
- **Boost'Mobilité** : l'aide est d'un montant forfaitaire de 1 000 €.

¹ Voir la liste des programmes éligibles dans la partie 'CRITERES D'ELIGIBILITE' d) Programmes éligibles.

² Bourses individuelles de mobilité H2020-Marie Skłodowska Curie notamment

CRITERES D'ELIGIBILITE

a) Structures bénéficiaires éligibles

Sur l'ensemble du territoire breton, sont éligibles :

- Les établissements publics d'enseignement supérieur réalisant des activités de formation et de recherche ; Les organismes publics de recherche ;
- Les associations à but non lucratif dont l'activité principale concerne la culture scientifique, technique et industrielle.

b) Porteurs de projets éligibles

Sont éligibles les chercheurs et enseignants-chercheurs établis dans une unité de recherche en Bretagne. Pour le volet Boost'ERC, spécifiquement, ceux-ci doivent :

- bénéficier du soutien plein et entier de l'établissement avec lequel ils déposent leur candidature³ ;
- ne jamais avoir candidaté aux appels ERC ou, pour ceux qui ont déjà candidaté, avoir obtenu a minima B en 1ère étape d'évaluation;
- ne pas être éligible au dispositif de l'Agence Nationale de la Recherche « Tremplin-ERC » (T-ERC)⁴ au moment du dépôt de leur candidature .

Les critères ci-dessus ne concernent pas les volets Boost'Coordination et Boost'Mobilité.

Tout porteur ayant obtenu le financement européen issu de sa demande de Boost'ERC ou Boost'Coordination ne peut pas redéposer de demande Boost'ERC ou Boost'Coordination pendant trois ans à compter de la notification du financement régional.

c) Activités et coûts éligibles

Le dispositif soutient les activités liées au développement de projet et à la préparation d'une réponse à un appel à projets à dimension européenne, sur une durée maximale de 12 mois. La date de prise en compte des dépenses débute à la date de la décision de la Commission permanente. Toutefois, une prise en compte rétroactive des dépenses est possible sur demande expresse dans le dossier de candidature au plus tôt à la date de soumission du dossier de candidature sur l'extranet.

Pour les volets Boost'ERC et Boost'Coordination, le porteur s'engage à déposer, via une entité implantée en Bretagne, une proposition de projet dans un délai de 12 mois maximum à compter de la date de notification de la subvention régionale.

Le soutien intervient uniquement sur les dépenses de fonctionnement liées à l'élaboration du projet et/ou à la préparation de la proposition de projet :

- frais liés à l'organisation de réunions liées à la préparation du projet (location de salle ou de matériel auprès de partenaires extérieurs, restauration) ;
- frais de déplacement (billets d'avion, train, taxi, transports en commun, hôtel, restauration) ;
- frais d'études ou d'analyses facturés visant l'amélioration de la proposition de projet.
- salaire et charges sociales d'un personnel non-titulaire, recruté pour appuyer le porteur dans le développement de son projet scientifique et/ou dans le montage de la proposition. Sont exclus les doctorants et les ATER.

L'ensemble des coûts doit être en adéquation avec les pratiques habituelles de la structure déposant le projet.

d) Programmes européens éligibles

- **Erasmus + : Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la**

³ Cf. Partie 'MODALITES DE DÉPÔT' a) Composition du dossier : lettre d'engagement et document officiel attestant des dispositions concrètes mises en œuvre pour inciter et accompagner les candidatures ERC.

⁴ Cf. Plan d'actions 2019 de l'ANR / lien <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/plan-daction-2019/>

jeunesse et le sport.

- Action Clé 1 : Masters conjoints
 - Action Clé 2 : Partenariats stratégiques/ Alliances de la connaissance/ Renforcement des capacités
 - Action Clé 3 : Soutien aux politiques
 - Activités Jean Monnet
- **Horizon 2020 : Programme cadre de l'Union européenne pour la Recherche et l'Innovation.**
- Pilier 1 Excellence scientifique : Infrastructures (INFRA) – European Research Council (ERC) - Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA) – Future and Emerging Technologies (FET)
 - Pilier 2 Primauté industrielle : Leadership in enabling and industrial technologies (LEIT) : Information and Communication Technologies, Nanotechnologies, Advanced materials, Biotechnology, Advanced manufacturing and processing, Space ; Fast Track to Innovation (FTI)
 - Pilier 3 Défis sociétaux : 1. Health, demographic change and wellbeing/ 2. Food security, sustainable agriculture and forestry, marine and maritime and inland water research and the bioeconomy/ 3. Secure, clean and efficient energy/ 4. Smart, green and integrated transport/ 5. Climate action, environment, resource efficiency and raw materials/ 6. Europe in a changing world - inclusive, innovative and reflective societies/ 7. Secure societies - protecting freedom and security of Europe and its citizens.
 - Autres programmes : Spreading excellence and widening participation, Science with and for society, European Institute of Innovation and Technology (EIT), Eratom.
- **Autres programmes européens de recherche :**
- Partenariats public-privé contractuels : FoF, EeB, SPIRE, EGVI, Photonics, Robotics, HPC, 5G, Cyber, Big data ;
 - Partenariats public-privé institutionnels – Joint Technology Initiatives (Article 187) : IMI2, CLEAN SKY, HFC, ECSEL, BBI, SESAR, Shift2rail ;
 - Partenariats public-public : ERANETs ; JPI-Joint Programming Initiatives, Article 185.
- **Autres programmes européens pouvant financer des projets de recherche :**
- Programmes de financement liés à la mise en œuvre d'autres politiques de l'Union européenne que celle dédiée à la recherche et l'innovation mais pouvant comprendre des opportunités pour des projets de recherche et/ou de formation (Exemples : Life : Programme européen pour l'environnement ; Europe Creative : Programme européen pour la culture et les médias ; Health : Programme européen pour la santé).
- **Appels à projets du programme COST** (European 'Cooperation in Science and Technology).

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Tous les porteurs de projets et leurs organisations doivent contacter, le plus en amont possible des dates limites de dépôt des candidatures, la Plateforme Projets Européens (2PE) - Bretagne qui apportera un soutien au montage de la candidature et vérifiera sa cohérence avec les attendus du dispositif

Boost'Europe.

Contacts :

Axe Brest – Lorient – Vannes

- Sciences du Vivant (Santé - Agro) : Emilie FLOCH emilie.floch@2PE-bretagne.eu
- Sciences de la Mer : Gael HAMON gael.hamon@2pe-bretagne.eu
- Mathématiques & Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication/ Sciences de l'Homme et de la Société / Matière – Matériaux – Industrie : Anne-Sophie REFLOC'H anne-sophie.refloch@2PE-bretagne.eu

Axe Rennes - Lannion

- Sciences de la Vie et de la Terre : Claire BAJOU claire.bajou@2PE-bretagne.eu
- Sciences de l'Homme et de la Société : Hélène RANNOU-BOUCHER helene.rannou@2PE-bretagne.eu
- Sciences de la Matière – Matériaux - Industrie : Alexandre ROBERT SEILANIANZ alexandre.robert.seilaniantz@2PE-bretagne.eu
- Mathématiques & Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : Cécile ROCUET cecile.rocuet@2PE-bretagne.eu

Les porteurs peuvent également contacter, pour des informations complémentaires, le Service du Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SDENSU) du Conseil Régional de Bretagne.

Contact : Guillaume TRELUYER guillaume.treluyer@bretagne.bzh/ 02.22.93.98.53, Instructeur de dossiers européens et internationaux.

a) Composition du dossier

Le dossier de candidature se compose :

- du formulaire de candidature dûment complété, en français, sur l'extranet ;
- du tableau budgétaire (pour Boost'Coordination et Boost'ERC)
- du Curriculum Vitae, à jour, du porteur (5 pages max.).
- de la lettre d'engagement signée par le responsable de l'unité/composante ou service du porteur et par le représentant légal de sa tutelle ;

et des annexes suivantes :

- pour le volet « Boost'ERC » :
 - document signé du représentant légal de la tutelle du porteur attestant des dispositions concrètes mises en œuvre pour inciter et accompagner les candidatures ERC ;
 - dans le cas d'un redépôt de candidature ERC, copie de la première page du rapport d'évaluation de la candidature précédente (Evaluation Summary Report).
- Pour les volets « Boost'ERC » et « Boost'Coordination » : tout document permettant de consolider la candidature, notamment si des prestations extérieures sont envisagées (ex. devis des prestataires contactés) ou si des frais de personnels sont inclus dans le budget présenté (ex. profil de poste de la personne à recruter ou CV de la/ des personnes concernées).

b) Modalités de soumission

Le dépôt des demandes et des annexes se fait uniquement par le biais de l'extranet recherche de la Région

Bretagne : <http://applications.region-bretagne.fr/crbsimplicite/>

c) Dates limites de dépôt

Le calendrier des dates limites pour le dépôt des dossiers de candidature est publié et disponible sur l'extranet Recherche de la Région Bretagne.

MODALITES D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

a) Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées au regard des objectifs de ce dispositif, selon les critères d'évaluation mentionnés en annexe.

Les demandes de subvention doivent être accompagnées des pièces nécessaires à l'instruction. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué.

b) Procédure d'évaluation

Le Service de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SDENSU) est le service instructeur des dossiers de candidature. Il peut solliciter les candidats et leur organisme de tutelle pour obtenir des précisions sur les dossiers déposés.

A l'issue de l'instruction, les dossiers sont :

- soit proposés au vote de la Commission permanente ;
- soit ajournés ou refusés s'ils ne répondent pas aux critères attendus.

NOTIFICATION DES RESULTATS ET VERSEMENT DE L'AIDE

a) Notification des résultats

Dans le cas d'une décision favorable de la Commission permanente, une notification officielle est envoyée à la structure bénéficiaire, accompagnée de l'arrêté définissant les conditions de mise en œuvre de l'aide octroyée. La structure bénéficiaire s'engage à en informer le porteur de projet.

b) Versement de l'aide

- Volets Boost'ERC et Boost'Partenariat
 - 50 % du montant de l'aide seront versés à la signature de l'arrêté.
 - Le solde sera versé au prorata des dépenses effectivement réalisées et justifiées sur présentation des justificatifs suivants :
 - A) état récapitulatif final des dépenses réalisées, attestant la réalisation de l'opération, et certifié conforme par l'agent comptable du bénéficiaire ;
 - B) rapport de 4 pages maximum sur les actions financées avec le soutien régional ;
 - C) copie du courriel de confirmation de soumission de la proposition de projet européen et/ou international.
- Volet Boost'Mobilité
 - 100 % du montant de l'aide seront versés à la signature de l'arrêté.

c) Annulation de l'aide

La subvention sera annulée si le bénéficiaire n'a pas fourni les justificatifs de réalisation dans un **délai de 24 mois** à compter de la date de signature de l'arrêté.

ANNEXE : CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Boost'ERC (% = poids de chaque critère)

Qualité de la candidature au dispositif (30%)

- Degré de soutien du projet par l'organisation bénéficiaire (instances, unité, services etc.)
- Cohérence des activités envisagées avec le soutien régional et le temps restant jusqu'à la date limite de dépôt de l'appel visé.
- Fiabilité de l'engagement à déposer un projet européen dans les 12 mois.

Qualité du projet européen envisagé (50%)

- Adéquation du profil du porteur / de son équipe avec l'appel envisagé.
- Adéquation du projet avec les critères d'éligibilité et d'évaluation de l'appel à projet visé.
- Intérêt scientifique et technique du projet au regard des domaines d'innovation stratégiques (DIS) de la Région Bretagne.

Qualité du budget présenté (20%)

- Précision du budget prévisionnel présenté.
- Fiabilité des cofinancements prévus.

Boost'Coordination (% = poids de chaque critère)

Qualité de la candidature au dispositif (30%)

- Degré de soutien du projet par l'organisation bénéficiaire (instances, unité, services etc.)
- Degré de structuration du partenariat
- Cohérence des activités envisagées avec le soutien régional et le temps restant jusqu'à la date limite de dépôt de l'appel visé.
- Fiabilité de l'engagement à déposer un projet européen dans les 12 mois.

Qualité du projet européen envisagé (50%)

- Adéquation du profil du porteur / de son équipe avec l'appel envisagé.
- Adéquation du projet avec les critères d'éligibilité et d'évaluation de l'appel à projet visé.
- Caractère structurant du projet pour l'équipe / le service / l'unité / l'organisme du porteur.
- Intérêt scientifique et technique du projet au regard des domaines d'innovation stratégiques (DIS) de la Région Bretagne.
- Degré d'implication du candidat dans le cadre du projet européen visé (simple partenaire, partenaire avec responsabilités spécifiques, coordinateur).

Qualité du budget présenté (20%)

- Précision du budget prévisionnel présenté.
- Fiabilité des cofinancements prévus.

Boost'Mobilité (% = poids de chaque critère)

Qualité de la candidature au dispositif (40%)

- Implication du porteur dans une démarche d'ouverture européenne ou internationale.
- Impact des activités envisagées sur la maturation du projet et/ou l'élaboration de la proposition de projet.
- Potentiel à déposer une proposition de projet européen à moyen terme.

Qualité du projet européen envisagé (40%)

- Adéquation du profil du porteur / de son équipe avec le/ les appel(s) envisagé(s).
- Degré de structuration de l'idée de projet européen (définition des objectifs et des étapes du projet, appel(s) à projets identifié(s), partenaires potentiels identifiés /contactés).
- Intérêt scientifique et technique du projet au regard des domaines d'innovation stratégiques (DIS) de la Région Bretagne.

Qualité du budget présenté (20%)

- Précision du budget prévisionnel présenté.